



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 13ème législature

BTS

Question écrite n° 80162

### Texte de la question

M. Marc Le Fur attire l'attention de Mme la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la réforme des brevets de technicien supérieur (BTS). De niveau bac + 2, les BTS fonctionnent bien puisque les trois-quarts des diplômés obtiennent un premier emploi dans les sept mois qui suivent l'obtention de leur titre. L'offre de BTS comporte actuellement 87 spécialités. Le rapport délivré par le recteur de l'académie de Grenoble a permis au ministère d'élaborer des pistes pour cette réforme. Il souhaite savoir quelles sont les pistes envisagées par le ministère sur cette question.

### Texte de la réponse

Les brevets de techniciens supérieurs qui sont délivrés chaque année à plus de 100 000 étudiants, constituent un diplôme essentiel au sein de notre appareil d'enseignement supérieur. À la demande de la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche, le recteur Sarrazin lui a remis en mai 2010 un rapport établissant un diagnostic sur les formations supérieures courtes et en particulier sur les sections de techniciens supérieurs et formulant des préconisations en vue de leur rénovation. Lors d'une conférence de presse qui s'est tenue le 20 mai 2010, la ministre a présenté ses propositions en vue de la rénovation des BTS. Celles-ci peuvent être consultées sur le site du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche (<http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid51707/10-propositions-pour-renover-la-filiere-s.t.s.html>). Les objectifs de cette rénovation visent à augmenter les taux de réussite, notamment ceux des bacheliers technologiques et professionnels, rendre encore plus performante l'insertion professionnelle des diplômés et favoriser la poursuite d'études des diplômés qui en ont le goût et le potentiel. Des propositions ont été formulées à partir des éléments contenus dans le rapport du recteur Jean Sarrazin. Elles portent sur l'adaptation des formations à leur environnement général, l'information et l'orientation des étudiants, le recrutement, la carte des spécialités, l'adéquation aux besoins de la collectivité, les modalités de l'enseignement, la mise en place de passerelles avec d'autres formations, l'insertion et la poursuite d'études. Une concertation est engagée jusqu'à la mi-juillet afin d'élaborer un plan d'action conjointement avec le ministère de l'éducation nationale. Les mesures qui seront adoptées seront annoncées début septembre.

### Données clés

**Auteur :** [M. Marc Le Fur](#)

**Circonscription :** Côtes-d'Armor (3<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 80162

**Rubrique :** Enseignement technique et professionnel

**Ministère interrogé :** Enseignement supérieur et recherche

**Ministère attributaire :** Enseignement supérieur et recherche

**Date(s) clée(s)**

**Question publiée le :** 8 juin 2010, page 6251

**Réponse publiée le :** 3 août 2010, page 8591